



Demande d'aide sur une situation ireelle

Par **kriss**, le 19/06/2008 à 12:07

bonjour

en concubinage depuis 4 ans avec la mere de mes 2 enfants (2 an et demi et 7 mois)nous avons une vie des plus normale avec son lot de soucis quotidiens mais pas de nuages dans notre couple;tout allait bien on envisageait de faire un troisieme enfant pour la fin de l'année.Le 21 mai dernier apres une intuition je fouille dans son ordi portable et je decouvre des discussions avec ses amies:elle dit ne plus m'aimer enfin presque plus,elle ne sait pas tres bien ou elle en est elle veut partir profiter de la vie...

je suis aneanti par la nouvelle,pour moi mais aussi pour mes enfants.je vais finir par apprendre qu'elle est tombée amoureuse d'une connaissance de college qu'elle a retrouvée;echange de texto et conversation MSN des plus "explicites".elle s'occupe moins des enfants,sort beaucoup le soir et depense enormement alors qu'elle n'a pas de situation professionnelle stable.elle ne vit plus chez moi depuis 4 jours j'ai les enfants a charge ce qui est tres dur a gerer avec mes horaires de travail.elle va prendre un appartement,veut acheter une voiture travailler je ne sais ou enfin c'est completement uthopiste vu sa situation

que puis je faire legalement pour me preserver ainsi que mes enfants sachant qu'elle n'est pas dans un etat "normal" et qu'elle est vraiment determinée dans ses choix delirants;j'ai peur de perdre mes enfants,l'appartement que l'on loue en commun.Puis je contrer toute action de sa part vis a vis du juge des affaires familiales qu'elle a deja contacté (enfin c'est ce qu'elle dit)en attendant qu'elle redescende sur terre

merci de votre reponse j'ai vraiment besoin d'y voir plus clair

Par **JamesEraser**, le 19/06/2008 à 17:30

Le premier acte est d'évoquer cette situation avec elle et ce qu'elle envisage pour l'avenir.

Le deuxième acte va consister à la désolidarisation du compte bancaire si vous avez un compte commun et qu'elle dépense plus que de raison et pour des sorties. Elle deviendra seule responsable des débits sur le compte.

Troisièmement, je suppose que si elle n'a pas de situation professionnelle, vous apparaissez en premier chef sur le bail.

Quatrièmement, réunissez quelques témoignages permettant de démontrer qu'elle quitte le domicile pour des périodes plus ou moins longues tout en étant mère de famille, qu'elle est instable dans son rôle de mère, etc, etc.

A force d'argumentation, vous pourrez obtenir la garde des enfants mais considérez d'ores et déjà, que si le jugement du JAF est en votre faveur, ça ne va pas être simple du tout de concilier vie de famille et vie professionnelle. par ailleurs, cette situation vous ouvrira des droits et aides diverses.

Courage.

Cordialement

Par **kriss**, le **19/06/2008 à 17:59**

merci pour votre réponse

pour être maintenant plus précis:

*en ce qui concerne sa situation elle envisage de prendre un appartement à 775€ avec l'aide de sa famille qui lui fournit faux contrat de travail fausses fiches de paye etc...elle ne travaille qu'en intérim et pas souvent.elle désire une garde alternée des enfants pour pouvoir accueillir son amant lorsqu'elle sera seule(je ne suis pas censé le savoir!)

*nous n'avons plus de compte joint donc ça c'est réglé

*le bail de notre appartement est aux 2 noms est-ce grave pour moi qui reste?

*le + grave est que tout va beaucoup trop vite et qu'elle va droit dans le mur en y entraînant sa petite famille mais elle est persuadée de bien faire les choses.Il faut vraiment la stopper!!!

*elle a également fait une demande auprès de la caaf pour avoir les API + diverses aides pour les enfants;moi je n'y ai pas droit car je gagne trop mais c'est injuste surtout si on garde les enfants autant de temps chacun

*et pour finir en ce qui concerne les témoignages est-ce qu'un huissier un avocat ou toute autre personne représentante de la loi peut m'aider?

merci encore de votre aide.Christophe

Par **frog**, le **19/06/2008 à 18:09**

[citation]elle va droit dans le mur en y entraînant sa petite famille mais elle est persuadée de bien faire les choses.Il faut vraiment la stopper!!! [/citation]

Sauver les couples de la folie de l'un pour préserver l'autre de la souffrance n'est pas vraiment du domaine de la loi.

Que attendiez-vous qu'elle se plante pour ensuite lui pardonner, ou que vous tentiez de la reconquérir à tout prix quitte à l'oublier ensuite si ça ne marche pas, ce sont des choix qui ne relèvent pas du conseil juridique.

Comme l'a dit JamesEraser, une discussion de fond s'impose. Avant de résoudre le problème, essayez d'en comprendre les causes : Qu'est ce qui la pousse à fuir ? L'envie de changer de vie, l'impression de passer à côté de quelque chose ?

Ce n'est qu'en comprenant la maman de vos enfants que vous pourrez aller de l'avant et agir en conséquence.

Dans tous les cas, je vous adresse tout mon soutien dans cette épreuve bien difficile à vivre.